

Guide pour l'encadrement, l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école

ÉCOLE PRIMAIRE

MA COUR :
UN MONDE
DE PLAISIR!



MA COUR : UN MONDE DE PLAISIR!

Guide pour l'aménagement, l'organisation
et l'animation de la cour d'école

ÉCOLE PRIMAIRE



Édition

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Conception graphique

Caméléon Designer inc.

Rédaction

Donald Dessureault,

conseiller au programme Kino-Québec, Direction de santé publique et d'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Monique Dubuc,

coordonnatrice nationale, équipe de coordination nationale de Kino-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Richard Gamache,

conseiller en activité physique, équipe de coordination nationale de Kino-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marylène Goudreault,

conseillère au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Benoît Laberge,

conseiller au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Yanik Lefebvre,

conseiller au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Jacques Richard,

conseiller au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Collaboration spéciale

Denis Brown,

conseiller, Direction de la promotion de la sécurité, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Isabelle Vallières,

technicienne en service de garde, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Comité de lecture

Steeve Ager,

conseiller provincial en activité physique, Québec en forme

Lyne Arcand,

médecin-conseil, Développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique

Daniel Auger,

conseiller au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Christine Baron,

conseillère Loisir, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Nathalie Bilodeau,

spécialiste en sciences de l'éducation, dossier des saines habitudes de vie, Coordination des services complémentaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mireille Blais,

responsable des programmes d'éducation physique et à la santé, Direction des programmes, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Michel Blouin,

enseignant d'éducation physique et à la santé, école Sacré-Cœur-de-Jésus, Commission scolaire des Samares

Diane Boudreault,

conseillère en activité physique, équipe de coordination nationale de Kino-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Andrée Brunet,

agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Carole Carufel,

enseignante bénévole en éducation physique et à la santé, Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Joanne Cyr,

conseillère pédagogique au service de garde, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Yovan Fillion,

conseiller en habitudes de vie, équipe de coordination nationale de Kino-Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux

Carole Genest,

conseillère au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Susan Guay,

conseillère au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Marie-Hélène Guimont,

conseillère pédagogique en éducation physique et à la santé, plan d'action Bouger une heure par jour, Commission scolaire de Montréal

Brigitte Lachance,

conseillère en habitudes de vie et maladies chroniques, équipe de coordination nationale de Kino-Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux

Andrée Lambert,

conseillère au programme Kino-Québec, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Pierre Larose,

spécialiste en sciences de l'éducation, responsable du dossier approche École en santé, Coordination des services complémentaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

André Leblanc,

conseiller pédagogique en éducation physique et à la santé, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Renald Leclair,

directeur, école Frédéric-Tétreault, Commission scolaire des Chênes

Nicole Lefebvre,

coordonnatrice des interventions défavorisées, Coordination des services complémentaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Danielle Marquis,

spécialiste en sciences de l'éducation, Coordination des services complémentaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Anne Risdon,

spécialiste en sciences de l'éducation, Coordination des services complémentaires, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Roberge,

agente de recherche École en santé, Développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique

Les outils du guide Ma cour : un monde de plaisir ! ont été développés en 2009 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN : 978-2-550-80855-8 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2018

Remerciements

Kino-Québec tient à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à la production de ce guide.

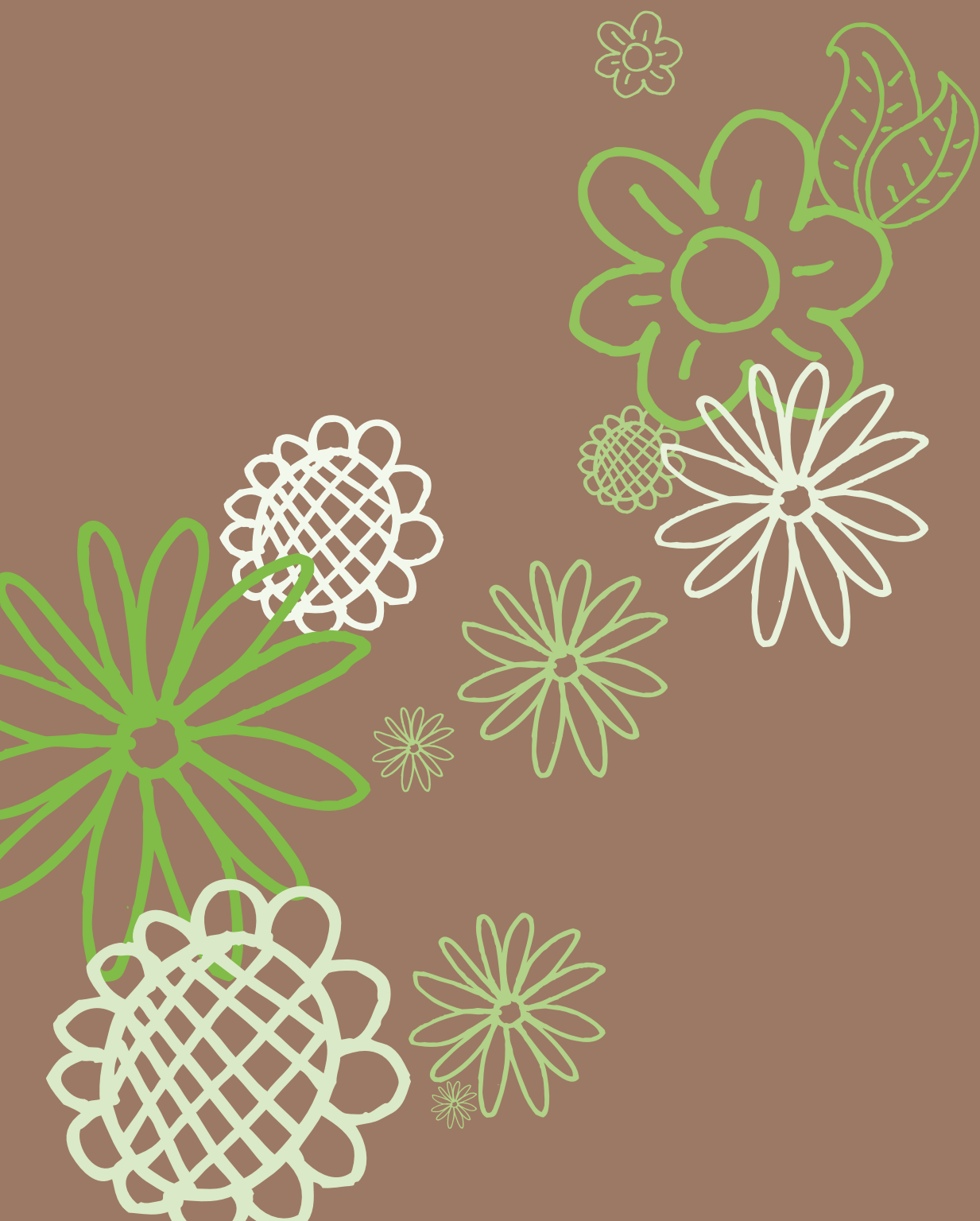
De plus, il est essentiel de souligner l'utilité des différents ouvrages qui ont fortement inspiré les collaborateurs lors de la rédaction de ce guide :

- ***Ma cour d'école active et animée (2008)***¹, programme d'organisation et d'animation de la cour d'école. Projet-pilote de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en partenariat avec la Commission scolaire de Montréal. Auteurs : Marylène GOU-DREault, Marie-Hélène GUIMONT et Jacques RICHARD.
- ***Mieux vivre ensemble dans la cour d'école (1999)***, Guide d'animation et d'aménagement, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches. Auteurs : Benoit LABERGE, Diane BOUDREault et Édith DUMONT.
- ***Mieux vivre dans la cour d'école (2002)***, Programme d'animation et d'aménagement de la cour d'école, Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière. Auteurs : Donald DESSUREault et Luc MARSOLAIS.
- ***Cour d'école active et structurée : organisation des jeux pour les récréations (2007)***, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Auteurs : Yanik LEFEBVRE, Claude PICARD, Yves CHIASSON, Michel LECLERC et Raymond PAINCHAUD.

NOTES :

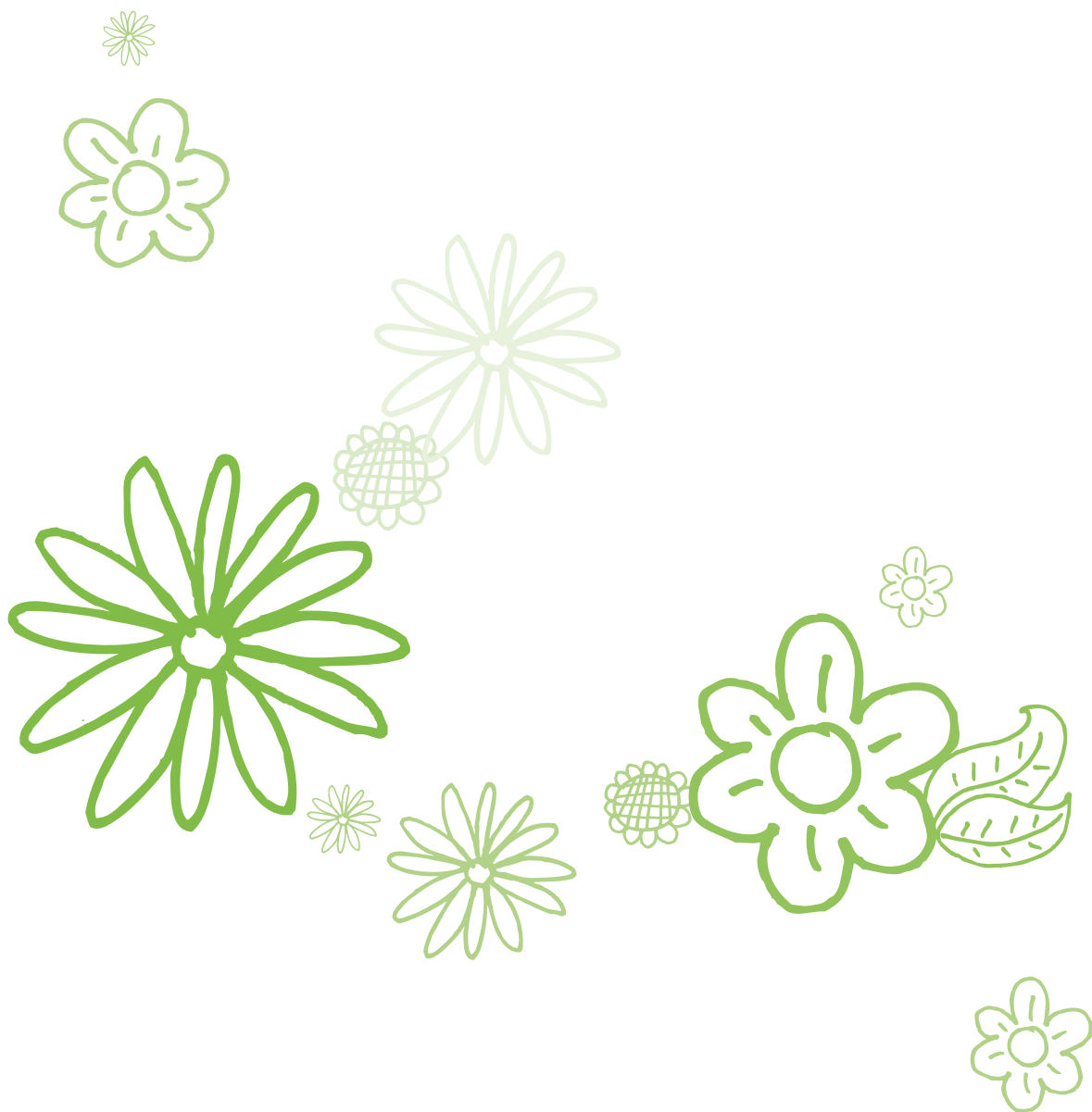
- Si, dans votre école, il existe déjà un modèle d'aménagement, d'organisation et d'animation de la cour d'école et que son fonctionnement est adéquat, les outils de ce guide pourront peut-être s'avérer utiles pour améliorer ou parfaire certains aspects déjà en place.
- Dans ce guide, l'expression « périodes d'activité » fait référence aux périodes du service de garde (matin, midi, après l'école), périodes du dîner, récréations de l'avant-midi et de l'après-midi, activités parascolaires, etc.
- Dans ce guide, chacun des volets peut être utilisé indépendamment et sans l'obligation de suivre la séquence proposée. Toutefois, le volet 1, Mobilisation, se veut un préalable aux volets subséquents. Il doit donc être utilisé au tout début de la démarche.
- Pour alléger le texte, nous utiliserons « comité » plutôt que le nom « comité de cour d'école ».

1. Nous tenons à remercier toutes les écoles de la Commission scolaire de Montréal ainsi que de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qui ont alimenté nos réflexions en participant au projet-pilote du programme *Ma cour d'école active et animée*.



Avant-propos

Depuis quelques années, plusieurs interventions, tant gouvernementales que régionales et locales, ont vu le jour dans l'intention de favoriser la réussite éducative et d'accroître les initiatives qui cherchent à développer de saines habitudes de vie chez les jeunes et, par le fait même, à diminuer les problèmes liés à l'excès de poids. Comme l'a décrété l'Organisation mondiale de la santé, l'école est le lieu par excellence pour joindre le plus grand nombre de jeunes et les sensibiliser à un mode de vie sain. Elle représente ainsi le principal point d'ancrage ciblé par ces initiatives. Un travail de concertation entre les différents partenaires permettra d'optimiser les interventions et d'atteindre les objectifs de ces initiatives. L'école réalise sa mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves qui lui sont confiés par un projet éducatif et un plan de réussite menant à l'application, à l'adaptation et à l'enrichissement, entre autres, du *Programme de formation de l'école québécoise* et des programmes de services complémentaires.



Réseau de l'éducation

Le Programme de formation de l'école québécoise

Le *Programme de formation de l'école québécoise* fait ressortir l'importance de développer chez tous les élèves un ensemble de compétences, et c'est tout le personnel de l'école qui est appelé à en faire la promotion. À titre d'exemple, les élèves apprennent à résoudre une diversité de problèmes, à se donner des méthodes de travail efficaces, à coopérer et à communiquer efficacement. Ces compétences se déploient dans les situations de la vie courante et leur apprentissage doit se poursuivre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la classe. Un projet d'aménagement, d'organisation et d'animation de la cour d'école qui engage activement les élèves peut contribuer au développement de ces compétences.

Éducation physique et à la santé

L'un des défis de l'école est de proposer des moyens concrets pour encourager les élèves à intégrer l'activité physique dans leur vie quotidienne et, ainsi à contrer une tendance à la sédentarité qui nuit à leur développement moteur, à leur vie sociale, à leur santé et à leur bien-être physique et mental. Grâce au programme d'éducation physique et à la santé, l'élève est appelé à acquérir un ensemble de connaissances et d'habiletés motrices et sociales qui lui permettent de pratiquer des activités physiques seul ou avec d'autres. En expérimentant une diversité d'activités physiques en milieu scolaire, notamment dans la cour d'école, l'élève est encouragé à adopter un mode de vie sain et actif au quotidien.



Les services éducatifs complémentaires

Dans une perspective de développement global de l'élève, les services éducatifs complémentaires sont essentiels à la réussite éducative. Ils contribuent à faire de l'école un véritable milieu de vie et favorisent la collaboration et la concertation de tous les intervenants et intervenantes scolaires et partenaires externes autour d'objectifs communs voulant répondre aux besoins des élèves. Ces besoins sont notamment de participer activement à la vie scolaire ou de profiter d'un environnement physique sain et sécuritaire. L'approche *École en santé* est un bel exemple d'une telle démarche, invitant à la collaboration et à la concertation. Une cour d'école bien aménagée, organisée et animée cadre davantage dans les orientations de deux des quatre programmes proposés par les services éducatifs complémentaires.

Programme de services de vie scolaire

Ce programme a pour objectif, entre autres, de susciter l'engagement des élèves et de les responsabiliser pour les amener à améliorer leurs relations interpersonnelles et à augmenter leur sentiment d'appartenance. Certaines actions peuvent se dérouler à l'extérieur de la classe. Les expériences vécues dans la cour d'école font partie de la vie scolaire et contribuent au développement de l'autonomie, des relations interpersonnelles et du sentiment d'appartenance à l'école. Ce programme est constitué d'un ensemble d'actions qui conduisent, notamment, à stimuler les élèves, à les consulter sur la planification et la tenue d'activités et à les responsabiliser. Un projet lié à l'animation de la cour d'école peut donc répondre efficacement à ces objectifs.

Programme de services de promotion et de prévention

Ce programme offre des services qui cherchent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être. Par « environnements favorables », on entend les diverses actions qui ciblent, entre autres, l'organisation matérielle (qualité et intégrité des lieux physiques) et de la vie de groupe, en l'occurrence le bien-être, la santé et la sécurité des élèves. Ce programme sert aussi au développement de compétences susceptibles d'engendrer des relations harmonieuses permettant de prévenir les conflits et de préserver un climat agréable et pacifique. De plus, ce programme comporte des actions qui encouragent l'élève à adopter des comportements sains et de nature à préserver sa santé et son bien-être. Un aménagement et une organisation de qualité de la cour d'école s'inscrivent dans les orientations de ce programme.

Le service complémentaire d'animation sur le plan sportif, culturel et social est particulièrement profitable pour soutenir l'aménagement, l'organisation et l'animation d'une cour d'école. Ce service est occasionnellement offert par des animateurs ou animatrices de vie scolaire ou par des techniciens ou techniciennes en loisir. L'expertise de ces types de personnel scolaire peut être utile pour soutenir une école voulant améliorer la situation dans sa cour. Par ailleurs, il est possible que ce service complémentaire soit offert par un membre du personnel enseignant, dont celui chargé de l'éducation physique et à la santé.

La Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, intitulée *Pour un virage santé à l'école*

Cette politique vise à soutenir les milieux scolaires dans l'offre d'un environnement favorable au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Elle s'applique également au développement des compétences personnelles des jeunes à cet égard. Elle découle du plan d'action gouvernemental *Investir pour l'avenir* et s'inscrit en cohérence avec la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*. Le milieu scolaire est invité à s'approprier les orientations énoncées dans la Politique-cadre et à les traduire en actions pour s'assurer notamment que le nombre et la variété d'activités physiques offertes à l'école soient accrus lors des périodes d'activité pour l'ensemble des élèves et que l'animation et l'aménagement de la cour d'école soient effectués de façon à optimiser les occasions d'être physiquement actif. À cet effet, la fiche thématique 5 qui accompagne la Politique-cadre traite spécifiquement de l'aménagement et de l'animation de la cour d'école au primaire.

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble !*

Ce plan d'action propose différentes mesures qui permettent de contrer la violence à l'école et de favoriser l'instauration d'un climat sain et sécuritaire pour tous les élèves et les acteurs du milieu scolaire. Ainsi, les axes du plan d'action ont pour objet de consolider et de bonifier l'action du réseau scolaire et de ses partenaires sur les diverses manifestations de la violence et dans les différentes circonstances dans lesquelles elle se présente. Dans cette optique, une cour d'école bien aménagée, organisée et animée peut favoriser la prévention et la réduction des actes de violence.

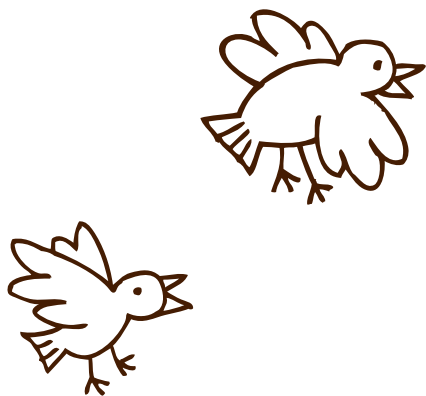
La stratégie d'intervention *Agir autrement*

Les écoles où se trouve une concentration d'élèves issus d'un milieu défavorisé peuvent bénéficier d'une mesure financière leur permettant de mettre en œuvre ou de renforcer des moyens adaptés au contexte de leur milieu, sur la base d'un portrait et d'une analyse de situation rigoureuse. De manière plus particulière, la stratégie d'intervention *Agir autrement* a pour objet, par ses orientations et ses objectifs nationaux, d'ajuster les pratiques, tant à l'échelle de l'école qu'à celle des classes, pour assurer une plus grande réussite des élèves issus d'un milieu défavorisé et réduire ainsi les inégalités scolaires que l'on trouve en fonction du milieu socioéconomique dont sont issus les élèves.

Réseau de la santé

Le Programme national de santé publique 2003-2012

Ce programme a été conçu pour orienter les actions de santé publique. L'objectif est d'assurer la cohérence des activités en santé publique dans l'ensemble du territoire québécois et de déterminer une offre de services préventifs commune à toutes les régions et à tous les territoires locaux. De ce fait, un des domaines d'intervention de ce programme cible les habitudes de vie, notamment la pratique régulière d'activités physiques. Ainsi, les mesures destinées à modifier les environnements (physique, social et politique) qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie font partie intégrante de ce programme et des plans d'action locaux et régionaux qui en découlent.



Multi-réseaux

Le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, intitulé *Investir pour l'avenir*

Ce plan d'action, qui rallie sept ministères et trois organismes gouvernementaux, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), sert d'assise au gouvernement en matière de promotion des saines habitudes de vie. Il cherche à améliorer la qualité de vie des Québécois et des Québécoises en leur permettant de vivre dans des environnements favorables à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation. Pour ce faire, il cible plusieurs milieux d'intervention, dont les établissements scolaires et plus particulièrement les jeunes de 0 à 25 ans et leur famille.

L'approche *École en santé*

Élaborée conjointement par le MSSS et par le MELS, dans la foulée de l'axe de la promotion et de la prévention qui s'inscrit dans l'Entente de complémentarité des services entre leurs réseaux (mars 2003), l'approche *École en santé* introduit, dans un contexte d'intervention globale et concertée, de nouvelles façons de faire en vue d'améliorer la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes. Elle s'adresse aux gestionnaires et aux intervenants et intervenantes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette approche vise à agir sur les facteurs clés du développement optimal des jeunes (estime de soi, compétences sociales, saines habitudes de vie, comportements sains et sécuritaires, environnements favorables et services préventifs).

L'approche *École en santé* se veut une démarche qui, tout en s'insérant à l'intérieur des grands encadrements de l'école, lui permet de soutenir le développement d'une vision globale des besoins des jeunes. Elle permet de poser un regard critique et constructif sur l'efficacité des actions menées pour les jeunes à l'école et dans la communauté environnante, d'intégrer un ensemble de mesures appropriées en promotion de la santé et en prévention dans le projet éducatif, dans le plan de réussite de l'école ainsi que dans les plans d'action des partenaires et d'intervenir auprès des jeunes en partenariat avec la famille, l'école et la communauté.

Ainsi, en raison de ses objectifs, et dans l'optique où il répond aux priorités et aux besoins exprimés par l'école, le *Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école* se veut un moyen destiné à la mise en place d'un environnement physique susceptible de favoriser le déploiement d'autres actions en matière de promotion de la santé et du bien-être et de prévention dans une perspective d'intervention globale et concertée en rapport avec les pratiques reconnues efficaces.

Une intervention qui cible la cour d'école a un effet positif non négligeable sur les manifestations de violence et sur la socialisation des jeunes, autant d'éléments qui ont un impact sur leur réussite scolaire. Il devient alors intéressant de l'intégrer au **plan de réussite** et au **projet éducatif** de l'école pour en assurer la pérennité.

MISE EN CONTEXTE

Cette section présente les objectifs du *Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école* ainsi que les conditions préalables à la réussite d'un projet de cour d'école.

BONNE RÉALISATION !



Légende



OUTIL :
Ce symbole invite le comité de cour d'école à réaliser l'activité proposée.



SUGGESTION :
Ce symbole fait part d'une suggestion au comité de cour d'école.

Table des matières – MISE EN CONTEXTE

PRÉSENTATION DU GUIDE	3
1.1 Objectif du guide	4
1.2 Pourquoi revoir la cour d'école ?	5
1.3 Qu'est-ce qu'une cour d'école aménagée, organisée et animée ?	6
1.4 Facteurs de réussite d'un projet de cour d'école	6
1.5 Un guide en quatre volets	7
1.6 Exemples de projets de cour d'école réalisés par des écoles primaires du Québec	8
1.7 Bibliographie	20



Présentation du guide

L'école doit mettre en place des conditions ou des mesures pour favoriser une vie harmonieuse et active dans la cour d'école. Pour soutenir le milieu scolaire, ce guide propose une démarche qui pourra orienter les équipes-écoles dans l'aménagement, l'organisation et l'animation de leur cour.





1.1 Objectif du guide

Ce guide a pour objectif de faciliter le travail des écoles primaires du Québec qui souhaitent bonifier l'**aménagement**, l'**organisation** et l'**animation** de leur cour d'école. Dans cette optique, Kino-Québec propose des outils aux acteurs du milieu scolaire soucieux d'améliorer l'harmonie dans la cour d'école. Par une gestion efficace du **temps**, de la **programmation**, de l'**espace** et des **installations**, l'école peut augmenter le temps physiquement actif passé dans la cour pour inciter les élèves à adopter un mode de vie sain et actif. Le guide présente donc une démarche qui aidera à dynamiser la cour d'école tout en favorisant le développement de compétences transversales chez les élèves, contribuant par le fait même à l'amélioration de leur santé physique, sociale et psychologique.

À cet effet, la démarche suggérée est flexible; elle permet aux écoles qui souhaitent entreprendre un projet lié à la cour d'école de la personnaliser pour qu'elle réponde aux besoins et aux attentes de leur propre milieu. En ce sens, la démarche propose des stratégies et des outils se rapportant à :

- l'aménagement de la cour d'école;
- l'organisation des périodes d'activité;
- l'animation des périodes d'activité.

L'école doit permettre aux élèves de pratiquer des activités physiques à une intensité moyenne ou élevée pendant au moins 60 minutes par jour. Il est aussi souhaitable qu'ils effectuent des exercices aérobiques et des exercices de renforcement osseux ou musculaire. Enfin, ces activités devraient être davantage pratiquées sous forme de jeu.

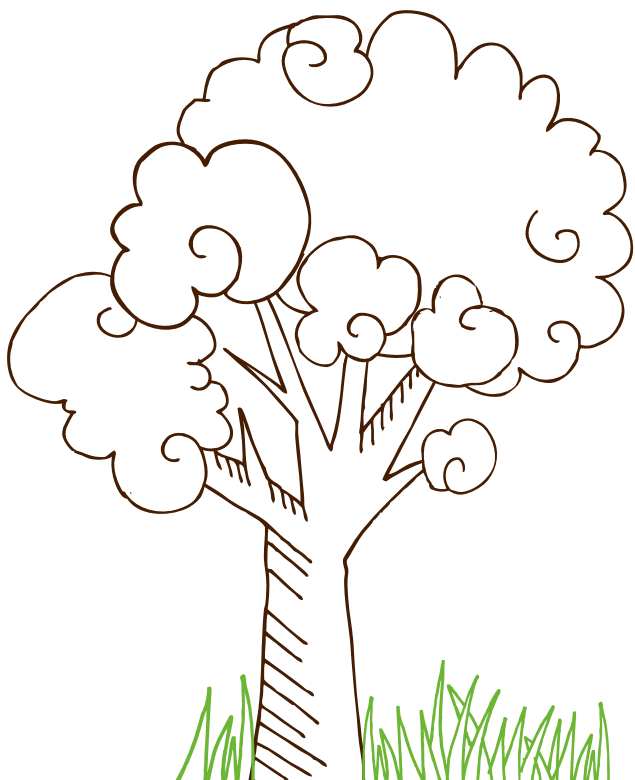
Adapté de *Physical Activity Guidelines for Americans*, 2008.

1.2 Pourquoi revoir la cour d'école ?

- Parce que ce lieu permet de rejoindre **tous les élèves** de l'école.
- Pour permettre aux élèves de **jouer**, de **socialiser** et de **s'amuser ensemble** à des **jeux qu'ils ont choisis**.
- Pour favoriser une dynamique positive dans l'école **en diminuant les conflits** pendant les récréations ou le retour en classe.
- Pour encourager une **approche intégrée** des interventions et un **réinvestissement pédagogique**.
- Pour favoriser le **développement global** de l'élève.
- Pour contribuer à augmenter la proportion des jeunes considérés comme **suffisamment actifs** et ainsi aider à freiner les problèmes grandissants liés à la sédentarité et à l'excès de poids.
- Parce qu'il est reconnu que la pratique régulière d'activités physiques **favorise la concentration**, un facteur lié à la réussite scolaire.
- Pour créer un environnement sécuritaire menant à la **réduction de la violence**, de l'intimidation et du **vandalisme** dans la cour d'école.
- Pour **minimiser la perte de temps** lors de l'organisation des jeux au moment des périodes d'activité et ainsi **maximiser le temps physiquement actif** passé dans la cour.
- Pour donner aux élèves l'occasion de **mettre en pratique les compétences, les connaissances et les habiletés** qu'ils ont acquises en classe, notamment en éducation physique et à la santé.
- Pour offrir la possibilité aux élèves de participer à des **activités variées**.
- Pour **optimiser l'espace utilisé** dans la cour.
- Pour diminuer la **perte de matériel** et **en maximiser l'utilisation**.

Les élèves rapportent que les jeux axés davantage sur le plaisir augmentent leur sentiment de sécurité dans la cour d'école de même que leur satisfaction d'être physiquement actifs et favorisent leur implication dans les activités. De plus, autant les élèves et les enseignants disent remarquer des effets bénéfiques sur le climat en classe.

Adapté de *Recess Rules*,
The Robert Wood Johnson Foundation, 2007.



1.3 Qu'est-ce qu'une cour d'école aménagée, organisée et animée ?

C'est une cour dans laquelle :

- la majorité des élèves sont **physiquement actifs** et participent à un **jeu spécifique** précisé dans le temps et dans l'espace;
- les jeux qui s'y déroulent répondent **aux goûts et aux intérêts** des élèves de même qu'à leur **stade de développement**;
- **les élèves participent**, sous la supervision d'adultes, au choix et à l'animation des jeux, à la gestion du matériel, à la gestion des conflits, etc.;
- **les adultes** participent activement à la supervision, à l'animation, à la surveillance, etc.;
- l'espace physique est **utilisé de façon optimale**.

En offrant suffisamment de temps aux élèves pour s'adonner à des jeux actifs, l'école contribue à améliorer leur créativité, leur imagination, leur concentration et leur condition physique en plus de favoriser le développement de leurs fonctions cognitives et d'agir positivement sur leurs comportements sociaux.

Adapté de *National Association of State Boards of Education*, 2008.

1.4 Facteurs de réussite d'un projet de cour d'école

Voici quelques éléments importants à considérer pour favoriser la réussite de l'implantation de la démarche :

- Reconnaître que l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école font partie des **priorités** de l'école. Il est d'ailleurs recommandé que la mise en place des mesures liées à la cour d'école s'inscrive dans une composante du **projet éducatif** et se trouve dans le **plan de réussite** de l'école.
- Cibler un comité dans l'école pouvant prendre en charge le déploiement de la démarche (*École en santé*, comité de sport, comité vert, etc.). S'il n'y a pas, un comité de cour d'école doit être mis en place.
- Reconnaître et soutenir le travail ainsi que l'implication des membres du comité. Si possible, cette reconnaissance, laissée à la discrétion de la direction, pourrait se traduire par la libération des membres du comité ou être incluse dans leurs tâches complémentaires.
- Favoriser la participation de plusieurs personnes au sein du comité de cour d'école.
- Nommer un responsable de comité qui veillera à la coordination et au suivi des actions dans l'école.
- Faire participer les élèves à la démarche.
- Prévoir une ou plusieurs rencontres avec les membres de l'équipe-école et les parents pour leur exposer les détails de la démarche et les inviter à participer à la mise en place de celle-ci.

Dans la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Organisation des Nations Unies reconnaît à l'enfant le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge. De plus, elle en encourage l'organisation, par des moyens appropriés et dans des conditions d'égalité.

Article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant, Organisation des Nations Unies, 1989.

1.5 Un guide en quatre volets Structure du guide

La démarche proposée comprend quatre volets qui détaillent une façon de mettre en place une cour d'école active et animée. Le guide offre également des pistes de réflexion en ce qui a trait à l'aménagement, à l'organisation et à l'animation de la cour d'école ainsi que des outils pour faciliter la réalisation de chacun de ces volets.

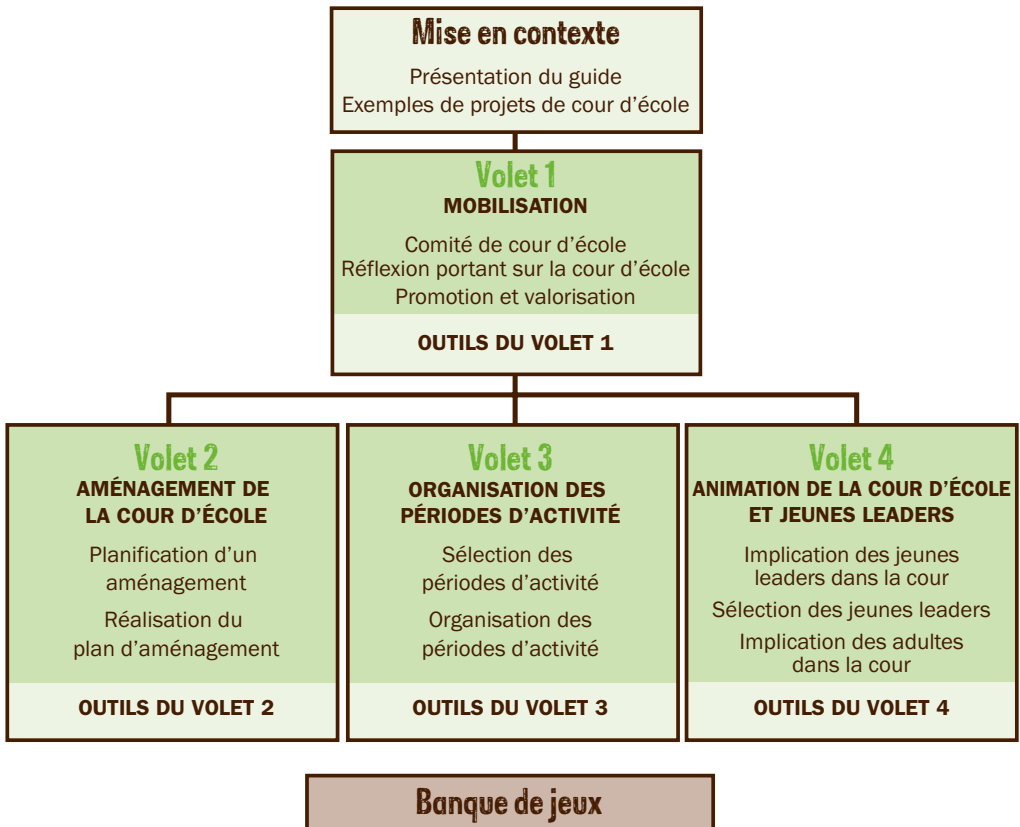
L'ordre de présentation des quatre volets devrait permettre au comité de mettre en place, de manière structurée, une cour d'école active et animée. Par contre, si une école a déjà réalisé l'un ou l'autre de ces volets, ou si elle préfère procéder d'une autre manière que celle proposée pour mieux répondre à ses besoins, elle est encouragée à le faire. Toutefois, **il est recommandé de réaliser le volet 1 (Mobilisation) avant d'en commencer un autre.**

Chacun des volets de ce guide est présenté de façon uniforme. Dans un premier temps, vous serez informés des objectifs que vous aurez réalisés au terme du volet. Par la suite, vous trouverez la liste des différents outils nécessaires pour accomplir adéquatement la démarche proposée.



Pour vous aider, des projets de cour d'école mis en place par différentes écoles primaires au Québec sont présentés en exemple dans les pages qui suivent.

VOICI CE QUI EST PROPOSÉ DANS CE GUIDE.



1.6 Exemples de projets de cour d'école réalisés par des écoles primaires du Québec

ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE, DRUMMONDVILLE COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES	
Profil	
École • 320 élèves, allant de la maternelle à la 6^e année • 14 classes dont 2 par année scolaire • 4 périodes l'avant-midi et 2 périodes l'après-midi • 1 seule récréation, d'une durée de 20 minutes en avant-midi (tous les élèves en même temps) • 3 surveillants pendant les récréations	Organisation physique • 3 zones avec différents revêtements : asphalte, gravier et gazon • Parc-école (appartenant à la municipalité) • Terrains de sport (baseball, basket-ball et volley-ball de plage)
Structure organisationnelle	
• La direction d'école appuie la mise en œuvre d'une cour active et organisée en dégageant les ressources matérielles et humaines nécessaires à son bon fonctionnement. • La responsabilité d'organiser les récréations est reconnue dans la tâche de l'enseignant d'éducation physique et à la santé par la direction d'école. • Le responsable peut compter sur la participation de toute l'équipe-école et des élèves pour soutenir le bon fonctionnement de la cour. • Les discussions et les décisions importantes en rapport avec la cour d'école se font lors des réunions générales de l'école.	



ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE

Organisation des périodes d'activité

- Le modèle organisationnel ne s'applique qu'aux récréations.
- Fonctionnement par inscription de l'élève à un jeu pour toutes les récréations d'une semaine.
- L'enseignant d'éducation physique et à la santé, en collaboration avec les élèves, détermine pour le prochain mois tous les jeux qui seront proposés.
- L'enseignant fait un horaire de jeux :
 - pour chacune des années scolaires, cinq jeux par semaine sont proposés à l'automne et au printemps;
 - pour chacune des années scolaires, trois jeux par semaine sont proposés l'hiver.
- Une variété de jeux est proposée pour répondre aux goûts, aux intérêts et au stade de développement des élèves :
 - jeu offrant un niveau d'intensité variée (intensité faible, moyenne ou élevée);
 - jeu collectif;
 - jeu individuel.
- Les aires de jeu pour chaque année scolaire ainsi que pour chaque jeu sont prédéterminées.
- Un plan d'aménagement de la cour d'école qui définit les surfaces de jeu est affiché près de la porte menant à la cour d'école.
- Tous les jeux sont enseignés aux élèves par l'enseignant d'éducation physique et à la santé lors des cours.

Inscription

- Les feuilles d'inscription aux jeux sont préparées par l'enseignant d'éducation physique et à la santé et sont distribuées dans la semaine précédant le premier lundi du mois.
- Les inscriptions se font par les titulaires de classe à un moment jugé opportun. Les élèves peuvent s'inscrire aux jeux auxquels ils prendront part pour le mois suivant (un jeu par semaine).
- Les élèves sont libres de s'inscrire aux jeux auxquels ils désirent participer, chaque jeu comportant toutefois un nombre maximum d'inscriptions possible.
- Les inscriptions se font par année scolaire. Les deux classes de chaque année sont jumelées pour les inscriptions aux jeux proposés et pour la formation des équipes (s'il y a lieu).
- Les chargés de classe de chaque cycle procèdent aux inscriptions en alternance pour être les premiers à effectuer leurs choix.
- Les instructions d'inscription sont conçues pour faciliter la formation d'équipes pour les jeux. Elles s'efforcent aussi de regrouper les élèves des deux classes de chaque année scolaire. Ainsi, les équipes sont formées à l'avance et aucun temps de jeu n'est perdu à l'extérieur.
- Un élève de la dernière classe qui s'inscrit est désigné par le chargé de classe pour aller afficher la feuille d'inscription aux jeux sur un babillard près de la porte qui mène à la cour d'école.

ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE

Gestion du matériel

- Le chargé de classe de la dernière classe à s'inscrire désigne un élève (dont le nom sera surligné sur la feuille d'inscription) qui sera responsable du matériel pour ce jeu.
- Le matériel spécifique aux jeux de la récréation est disposé dans chacune des classes.
- Lorsque la récréation est terminée, les responsables désignés doivent rapporter le matériel dans leur classe.
- Deux élèves de la 6^e année sont désignés par l'enseignant d'éducation physique et à la santé pour procéder au rangement du matériel collectif (ex. : cônes, tapis fous) dans une remise extérieure.
- Les responsables du matériel doivent rapporter tout matériel brisé ou manquant à l'enseignant d'éducation physique et à la santé.

Animateurs et animatrices de jeux

- Des élèves volontaires de 6^e année animent à tour de rôle les jeux pour les élèves de la maternelle.
- Ces élèves animent les jeux pour des petits groupes de cinq ou six élèves.
- Ces animateurs ont ce rôle pour une période de un mois.
- Ces élèves font également l'animation des jeux des élèves de la première année pour l'étape 1, 2 et 3. Il y a un animateur par terrain de jeu.

Ambulanciers et ambulancières

- Les élèves de la 5^e année qui sont ambulanciers volontaires reçoivent en début d'année scolaire une formation, d'une durée de deux périodes, donnée par l'infirmière de l'école pour réagir à des situations mineures.
- Un horaire est établi par l'enseignant d'éducation physique et à la santé de façon que deux élèves par récréation soient désignés. Il y a une rotation lors de chaque récréation.
- Ces élèves sont identifiés par un brassard (rouge avec une croix blanche) et ont une trousse de premiers soins.
- Ils se tiennent près de la porte et interviennent au besoin lors d'accidents (ex. : soigner des coupures ou des éraflures, aller chercher de l'aide, assurer la sécurité des espaces de jeu).

Médiateurs et médiatrices

- Tous les élèves reçoivent une formation sur les mécanismes de résolution de conflits lors d'un cours d'éducation physique et à la santé.
- Pendant les récréations, deux élèves par classe sont désignés agents ou agentes de la paix (un garçon et une fille).
- Le choix des agents de la paix se fait lors du cours d'éducation physique et à la santé (les volontaires sont placés en avant, dos au groupe, et les élèves votent à main levée).
- Ces agents aident à la gestion des conflits tout en étant actifs pendant les jeux et consultent le personnel surveillant au besoin.
- Les agents de la paix sont désignés pour la durée d'une étape.

ÉCOLE CHANOINE-JOSEPH-THÉORÊT, VERDUN

COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS

Profil

École

- 250 élèves, allant de la maternelle à la 6^e année
- 5 classes ordinaires et 7 classes multiprogrammes
- 2 périodes de récréation d'une durée de 15 minutes chacune regroupant la moitié des élèves de toutes les années scolaires chaque fois, à 9 h 45 et à 10 h 05
- 3 surveillants à chacune des récréations

Organisation physique

- Une petite cour sur le côté de l'école est réservée aux élèves de maternelle.
- Le parc-école est divisé en une section pour les grands et une section pour les plus petits.
- La majorité de la cour d'école est asphaltée. La petite cour deviendra un espace vert accessible à tous lors de la seconde phase d'aménagement de la cour.
- Poteaux pour 4 ballons-poire.

Structure organisationnelle

- Un comité de cour d'école travaille au réaménagement de la cour d'école. Le comité est chapeauté par une chargée de projet engagée par l'école. Une première phase a été réalisée et la seconde est à venir.
- Les membres du personnel sont libérés de leurs fonctions professionnelles lors des rencontres du comité.
- Le comité *Vers le Pacifique* organise l'animation et la gestion des conflits liés à la cour en offrant de la formation aux élèves de 5^e et 6^e année.
- La responsabilité d'organiser les récréations est reconnue dans la tâche des enseignants faisant partie du comité *Vers le Pacifique* par la direction d'école.
- L'équipe-école est consultée en ce qui concerne l'aménagement de la cour d'école et le fonctionnement des activités autant à l'école qu'au service de garde.



ÉCOLE CHANOINE-JOSEPH-THÉORÊT**Organisation des périodes d'activité**

- Un horaire d'utilisation du parc-école est établi en début d'année scolaire pour assurer la sécurité des enfants et le bon déroulement des activités.
- Au service de garde, les élèves doivent avoir l'autorisation de l'éducateur pour accéder au parc-école.
- Des élèves ont participé à une formation en début d'année pour devenir meneurs de jeux. Les jeux ont été choisis en fonction des différentes possibilités qu'offrent les coins d'activité.
- Les enseignants et les éducateurs du service de garde ont participé à une formation en début d'année pour apprendre de nouveaux jeux et pouvoir ainsi mieux intervenir et guider les élèves.
- Un horaire a été établi pour les meneurs de jeux qui sont responsables des différents jeux. L'horaire de jeux cesse durant la saison hivernale et un nouvel horaire est organisé au printemps.
- Un plan de la cour d'école illustre la répartition des différents endroits où des activités sont animées dans la cour.
- Des jeux sont enseignés aux élèves par l'enseignant d'éducation physique et à la santé ou par les chargés de classes.

Inscription

- Les élèves participent à l'activité de leur choix selon l'horaire prévu.
- Aucune forme d'inscription n'est faite pour l'instant.
- Au service de garde, les jeux sont planifiés par les éducateurs pour les plus jeunes et à partir des suggestions des élèves pour les groupes de 2^e et 3^e cycle.

Gestion du matériel

- Chacune des classes et des groupes au service de garde possède un ballon dont ils sont responsables.
- Le matériel spécifique aux jeux est regroupé dans une boîte déposée près de la porte menant à la cour d'école. L'enseignant d'éducation physique et à la santé est responsable de la préparation du matériel et les meneurs de jeux sont responsables de sortir et de ranger le matériel.

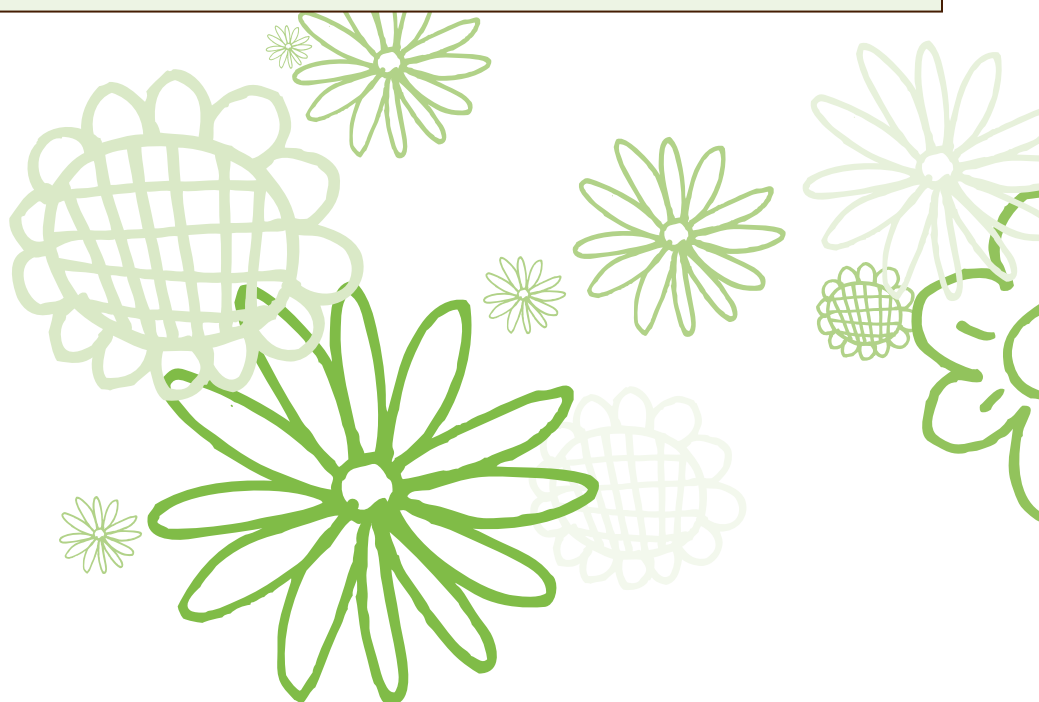
ÉCOLE CHANOINE-JOSEPH-THÉORÊT

Meneurs de jeux

- Des élèves de 5^e année ont reçu une formation de meneur de jeu et animent à tour de rôle des jeux dans la cour d'école selon un horaire affiché à la porte de la cour d'école.
- Les meneurs de jeux peuvent être remplacés par des substituts lorsqu'ils sont absents ou lorsqu'ils veulent être libres de profiter de leur récréation sans avoir à animer.

Médiateurs et médiatrices

- Chaque année, de septembre à décembre, des élèves de 5^e année participent à une formation sur les mécanismes de résolution de conflits pour ensuite devenir actifs dans leur fonction dans la cour d'école à partir du mois de janvier.
- Entre-temps, les médiateurs formés l'année précédente, et arrivés en 6^e année, reprennent leur fonction de médiateur dès septembre.
- Les médiateurs participent activement aux activités dans la cour d'école jusqu'à ce que des élèves demandent leur aide, ou encore jusqu'à ce qu'ils soient témoins d'un conflit et offrent leur aide au besoin.
- Les médiateurs consultent le personnel surveillant au besoin.
- Les médiateurs sont identifiés par un dossard orange.



ÉCOLE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS, CRABTREE
COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

Profil

École • 235 élèves, allant de la maternelle à la 6^e année • 10 classes, dont 3 classes multiprogrammes et une classe d’immersion anglaise formée par des élèves de Crabtree, Saint-Paul et Sainte-Marie-Salomé • 3 périodes en avant-midi et 2 périodes en après-midi • 1 récréation de 15 minutes au milieu de l’avant-midi et 1 récréation en fin d’après-midi (tous les élèves en même temps) • 2 surveillants durant les récréations	Organisation physique • Une zone asphaltée • Une zone avec sable et modules de jeu (balançoires, grimpeurs, table à pique-nique) • Une zone gazonnée et clôturée (pour les élèves de maternelle) avec un module de jeu (grimpeurs et glissades) • Une zone mi-gazon, mi-gravier • Le gymnase est utilisé comme plateau durant les récréations actives parce que la cour n’est pas très grande
--	--

Structure organisationnelle

• L’organisation des récréations de l’après-midi appartient à chacun des groupes-classes. • Les récréations de l’avant-midi sont organisées par un groupe d’élèves (24) de la 3^e à la 6^e année. Ce sont nos jeunes leaders. • Les jeunes leaders sont supervisés par quatre enseignants de l’école. Toute l’équipe-école participe au bon fonctionnement des récréations actives. • Du temps est reconnu dans les tâches des quatre enseignants qui supervisent les jeunes leaders.

Organisation des périodes d’activité

• Deux récréations par semaine (en avant-midi) sont animées pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. • Une récréation par semaine (en avant-midi) est animée pour les élèves du 3^e cycle. • De quatre à cinq jeux sont proposés pour chacun des cycles. Cela varie selon le nombre d’élèves par cycle. Ces jeux sont en place pour quatre semaines, ce qui permet aux participants de pouvoir expérimenter chacun des jeux offerts.
--

ÉCOLE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

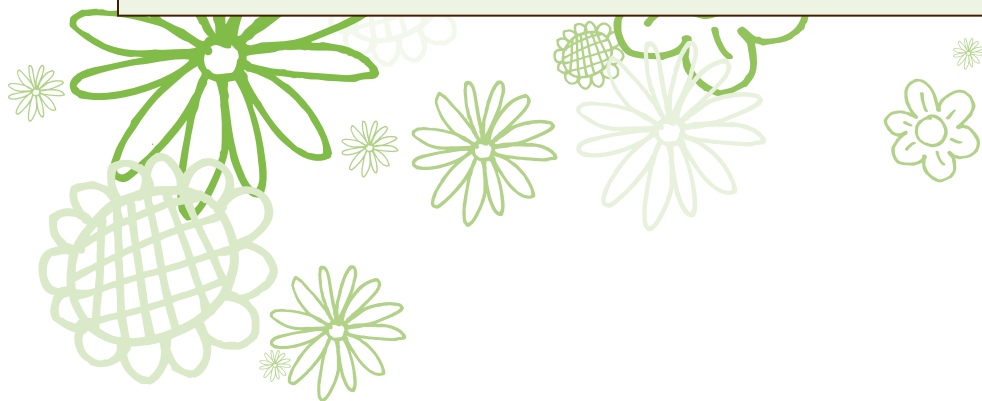
Animateurs et animatrices de jeux

En début d'année scolaire :

- les élèves de la 3^e à la 6^e année qui désirent être jeunes leaders reçoivent une fiche d'inscription sur laquelle ils expliquent pourquoi ils veulent se joindre à cette équipe;
- les jeunes leaders de l'année précédente sont rencontrés pour déterminer lesquels désirent continuer;
- d'après les fiches d'inscription, le comité des quatre enseignants choisit les nouveaux jeunes leaders qui viendront compléter le groupe de 24, en s'assurant d'avoir un certain nombre d'élèves dans chacun des échelons mentionnés ci-dessus;
- lors de la première rencontre annuelle du nouveau groupe, des explications sont données sur leurs tâches et leurs responsabilités de même que sur le fonctionnement général. De plus, un contrat qu'ils doivent lire, signer et faire signer par leurs parents leur est remis;
- lors d'une deuxième rencontre, les jeunes leaders remettent les contrats signés et une formation est donnée en gymnase pour expliquer les façons de travailler et de s'entraider.

Au mois d'octobre :

- début des récréations actives animées par les jeunes leaders;
- chaque semaine, le comité des quatre enseignants dîne avec les jeunes leaders pour :
 - former les équipes d'animateurs (deux par équipe);
 - choisir le cycle avec lequel chaque équipe désire animer les récréations pour une étape;
 - choisir son jeu en consultant des cahiers de jeux mis à leur disposition;
 - préparer des pancartes (plan de la cour et du gymnase pour indiquer l'emplacement des jeux organisés) et des listes d'inscriptions (par cycle);
 - choisir la période pour circuler dans les classes en vue de permettre l'inscription aux différents jeux (environ dix minutes par classe);
- revenir sur chacune des récréations animées (problèmes soulevés et solutions trouvées).



ÉCOLE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Inscription

- L'inscription des élèves aux divers jeux se fait par les jeunes leaders, le vendredi matin. Une équipe de jeunes leaders, par cycle, circule d'une classe à l'autre et s'assure que chaque élève s'inscrive à un des jeux proposés.
- Un babillard est prévu pour y afficher les jeux, les inscriptions des élèves ainsi que l'endroit dans la cour ou dans le gymnase où se déroulent les activités. De cette façon, un élève qui ne se souviendrait plus de son jeu pourrait consulter le babillard.
- À l'arrivée des participants, les jeunes leaders doivent vérifier les présences à l'aide de la fiche d'inscription (environ douze à seize participants par jeu).

Gestion du matériel

- Pour chacune des activités, le matériel d'éducation physique est mis à la disposition des jeunes leaders.
- Cinq à dix minutes avant la récréation, les jeunes leaders en poste peuvent sortir de leur classe, aller chercher le matériel dont ils ont besoin et le mettre en place avant l'arrivée des élèves qui participeront à leurs activités.
- À la fin de l'activité, ils doivent rapporter le matériel au gymnase et le ranger.

Médiateurs et médiatrices

- Lors des récréations, le personnel de l'école aide nos jeunes leaders à résoudre les conflits qui peuvent survenir.
- Lors des « dîners jeunes leaders », les élèves et les enseignants accompagnateurs discutent des difficultés d'animation survenues et tentent de trouver des pistes de solution.

Valorisation des jeunes leaders

- Pour remercier et récompenser nos jeunes leaders pour tout le travail accompli durant l'année, l'école paie les coûts d'une sortie spéciale, exclusivement pour eux, en mai ou en juin.

ÉCOLE SAINT-ISAAC-JOGUES, MONTRÉAL
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Profil

École

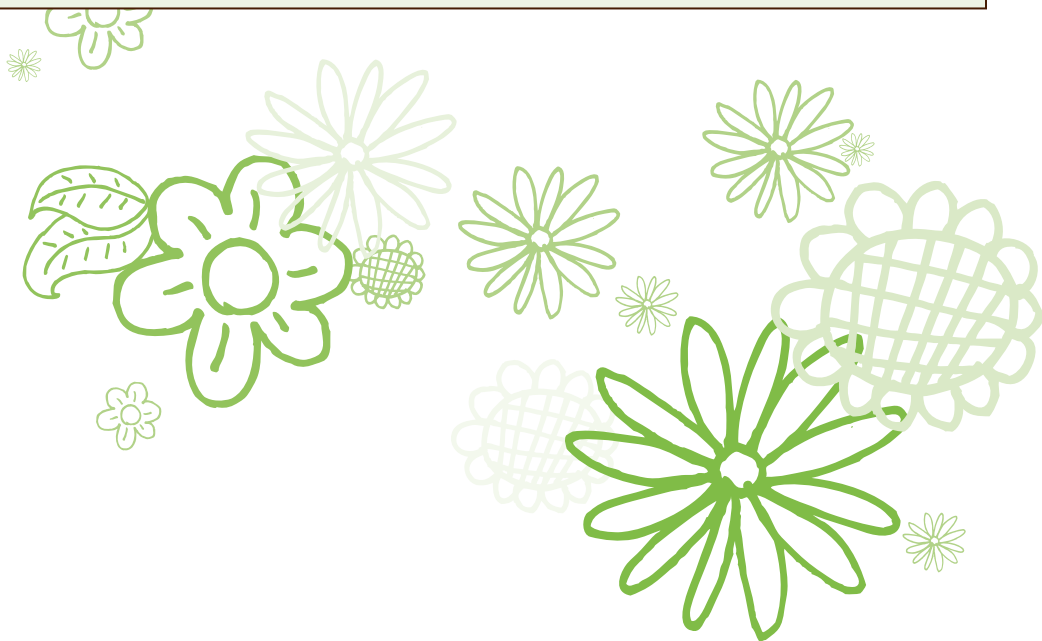
- 400 élèves, allant de la maternelle à la 6^e année
- 19 classes (de 2 à 3 classes par année scolaire)
- 3 périodes l’avant-midi et 2 périodes l’après-midi
- 2 récréations d’une durée de 15 minutes chacune (en avant-midi et en après-midi)
- De 2 à 3 surveillants durant les récréations

Organisation physique

- 2 cours d’école (une pour la maternelle jusqu’à la 3^e année et une pour la 4^e jusqu’à la 6^e année)
- Parc-école
- Terrain gazonné

Structure organisationnelle

- La direction d’école appuie la mise en œuvre d’une cour active et organisée en dégagant les ressources matérielles et humaines nécessaires à son bon fonctionnement.
- La responsabilité d’organiser les récréations est reconnue dans la tâche de l’enseignant d’éducation physique et à la santé par la direction d’école.
- Le responsable peut compter sur la participation de toute l’équipe-école et des élèves pour veiller au bon fonctionnement de la cour.
- Les discussions et les décisions importantes en rapport avec la cour d’école se font lors des réunions générales de l’école.



ÉCOLE SAINT-ISAAC-JOGUES

Organisation des périodes d'activité

- L'enseignant d'éducation physique et à la santé détermine, pour la prochaine saison, tous les jeux qui seront proposés.
- Il fait un horaire de jeux :
 - pour chacune des cours de récréation, entre sept et dix jeux par semaine sont proposés à l'automne et au printemps;
 - pour chacune des cours de récréation, de cinq à huit jeux par semaine sont proposés à l'hiver.
- Une variété de jeux est proposée pour répondre aux goûts, aux intérêts et au stade de développement des élèves :
 - jeu offrant un niveau d'intensité variée (intensité faible, moyenne ou élevée);
 - jeu collectif;
 - jeu individuel.
- Les aires de jeu sont clairement définies et les élèves s'y retrouvent facilement.
- Un plan d'aménagement de la cour d'école qui définit les surfaces de jeu est affiché près de la porte menant à la cour d'école. De plus, chaque titulaire a en sa possession les schémas de la cour (selon les saisons).
- Tous les jeux sont enseignés aux élèves par l'enseignant d'éducation physique et à la santé lors des cours.

Inscription

- Les feuilles d'inscription sont préparées par l'enseignant d'éducation physique et à la santé (ex. : plusieurs enseignants utilisent des listes d'élèves ou des feuilles de présence).
- Les inscriptions se font par les titulaires de classe toutes les semaines. Les élèves participent donc à la même activité tout au long de la semaine (participation obligatoire).
- Les élèves participent à un jeu par semaine.
- Les élèves sont libres de s'inscrire aux jeux auxquels ils désirent participer selon leur choix, mais chaque jeu comporte un nombre maximum d'inscriptions.
- Chaque chargé de classe possède sa propre façon de faire pour procéder aux inscriptions.
- Si le jeu nécessite une formation d'équipes, celle-ci est faite par le moniteur-animateur responsable de l'activité.
- Les inscriptions sont affichées clairement sur un babillard près de la porte qui mène à la cour d'école (l'endroit où le jeu se déroule est indiqué ainsi que le matériel nécessaire).

ÉCOLE SAINT-ISAAC-JOGUES

Gestion du matériel

- Chaque moniteur-animateur est responsable du matériel nécessaire à son activité.
- Le matériel propre aux jeux de la récréation est regroupé dans une armoire aménagée à cet effet près de la porte menant à la cour d'école.
- Le matériel nécessaire pour chacun des jeux est affiché à cet endroit.
- Lorsque la récréation est terminée, les moniteurs-animateurs rapportent le matériel près de la porte.
- Chacun doit voir à ce que son matériel soit bien rangé et à ce que rien ne soit oublié.
- Ils doivent rapporter tout matériel brisé ou manquant à l'enseignant d'éducation physique et à la santé.

Animateurs et animatrices de jeux

- Plus ou moins dix élèves par classe de 6^e année (vingt au total) animent à tour de rôle les jeux pour les élèves de la maternelle à la 5^e année.
- Ces élèves peuvent aussi être regroupés par deux ou trois selon certaines activités nécessitant plus de matériel ou plus de surveillance.
- Ces animateurs et animatrices ont ce rôle pour l'année complète. Il est possible que certains changements ou ajustements s'imposent à l'occasion. De plus, on peut prévoir certaines activités récompenses pour soutenir la motivation (ex. : dîner récompense, certificat, reconnaissance des pairs).



Bibliographie

ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS (1989).

Programme national de certification des entraîneurs, niveau 1 : théorie de l'entraînement, Gloucester, 236 p.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ, L'ÉDUCATION PHYSIQUE, LE LOISIR ET LA DANSE (maintenant Éducation physique et santé Canada)

Prendre les devants, Guide de formation au leadership étudiant, module 2, p.7-8.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ, L'ÉDUCATION PHYSIQUE, LE LOISIR ET LA DANSE (maintenant Éducation physique et santé Canada)

Animation d'activités de plein air, Guide de formation, 105 pages.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA (2000a).

Modules généraux de formation scout - Animation d'un groupe de personnes, Canada, 19 p.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA (2000b).

Modules généraux de formation scout - Communication efficace, Canada, 20 p.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA (2000c).

Modules généraux de formation scout - Les jeunes d'abord, Canada, 20 p.

BOYER, M.-C. (2006).

L'école en partenariat avec sa communauté : synthèse d'une étude exploratoire, sous la direction de Paul Prévost, Québec, Valérie Sayssset et ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 32 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc06/MELS_Parteneriat_FR_470982.pdf.

CARRIÈRES, Y. et H. MEAGHER (2001).

La responsabilité civile à l'école et la prévention des accidents, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, 141 p.

CENTER FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION (1997).

« Guidelines for school and community programs to promote lifelong physical activity among young people », *Morbidity and Mortality Weekly Report*, vol. 46, no 6, p. 1-36.

CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ (2006).

Leur avenir commence maintenant - Des choix sains pour les enfants et les jeunes au Canada, Conseil canadien de la santé, 51 p.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2008).

Formation initiale en animation : guide du formateur, s. p. Non publié.

DESSUREAULT, D. (2002).

Mieux vivre dans la cour d'école - Programme d'animation et d'aménagement de la cour d'école. Atelier de formation au primaire : guide du conseiller, version révisée, Québec, Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, 19 p.

DESSUREAULT, D. et L. MARSOLAIS (2001).

Mieux vivre dans la cour d'école - Programme d'animation et d'aménagement de la cour d'école. Atelier de formation au primaire : guide d'accompagnement, Québec, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, s. p.

FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS (2001).

Pour se faire une bonne idée de la participation des parents à l'école, Fascicule 3, Québec, Fédération des comités de parents de la province de Québec, 12 p.

FORTIER, D. (2005).

Guide des aires et des appareils de jeu : incluant une grille d'inspection basée sur la norme CAN/CSA-Z614-03, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 89 p.

GEORGES, P., R. TOZZI, D. MARTIN et C. DOUCET (2004).

Prévention de la violence : le plan de surveillance stratégique à l'école. Guide de formation, Montréal, Commission scolaire de Montréal, 64 p. Non publié.

GILLAIN MAUFETTE, A. (1999).

Revisiter les environnements extérieurs pour enfant : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité, Hull, Les éditions Reflex, 217 p.

GOUDREAU, M., M.-H. GUIMONT et J. RICHARD (2008).

Ma cour d'école active et animée, programme d'organisation et d'animation : enseignement primaire, secteur Écoles et milieux en santé, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, s. p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2008).

La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble !, Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011, version abrégée, Québec, Direction générale de la formation des jeunes, coordination des services complémentaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 6 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2007).

Pour un virage santé à l'école : politique cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 44 p. + 7 fiches thématiques.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006).

Investir pour l'avenir : Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 50 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2005a).

Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires : pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Institut national de santé publique du Québec, Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, 106 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2005b).

École en santé - Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes, Québec, Comité national d'orientation école en santé et collaborateurs, 77 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2004).

Programme national de santé publique 2003-2012, Québec, Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, 126 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2004b).

Les services de garde en milieu scolaire, document d'information, Direction de la formation générale des jeunes, ministère de l'Éducation, 39 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2002).

Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du ministère de l'Éducation, 61 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001).

Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire, enseignement primaire, Version approuvée, Québec, ministère de l'Éducation, 354 p.

KINO-QUÉBEC et DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE (1999).

Proposition du directeur de santé publique au milieu scolaire pour contrer le désengagement des jeunes face à la pratique d'activités physiques, Montréal, Kino-Québec et Direction de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, s. p.

KINO-QUÉBEC, COMITÉ SCIENTIFIQUE (2000).

L'activité physique, déterminants de la santé des jeunes : avis du comité scientifique de Kino-Québec, Québec, Kino-Québec, Secrétariat au loisir et au sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, 24 p.

LACOMBE, G. et T. GILL (2001).

Volage au primaire, Guide de l'accompagnateur, Saint-Jérôme, Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, s. p.

LABERGE, B., D. BOUDREAU, É. DUMONT et autres (1999).

Mieux vivre ensemble dans la cour d'école - Enseignement primaire - Guide d'animation et d'aménagement, Montmagny, Kino-Québec et la Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Chaudière-Appalaches, 60 p.

LEFEBVRE, Y., C. PICARD, Y. CHIASSON (2007).
Cour d'école active et structurée – Organisation des jeux pour les récréations, Québec, Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec et l'Association des éducateurs et éducatrices physiques enseignants de Drummondville-Bois-Francis, 75 p. Non publié.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1998)
Jeunes en Santé, Qualité de vie en classe, 87 p.

NATIONAL ASSOCIATION OF STATE BOARDS OF EDUCATION (2008).
« Recess and Playtime », *Policy update*, vol. 16 no. 6.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1989).
Convention relative aux droits de l'enfant, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Consulté le 11 juin 2009 sur <http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, BUREAU RÉGIONAL DE L'EUROPE (2006). *L'aggravation constante de la surcharge pondérale et de l'obésité met en péril la santé des enfants à long terme : réunion ministérielle européenne à Istanbul afin de relever ce défi*, Communiqué de presse, Copenhague, consulté le 16 novembre 2007 sur http://www.euro.who.int/mediacentre/PR/2006/20061113_1?PrinterFriendly=1&language=French.

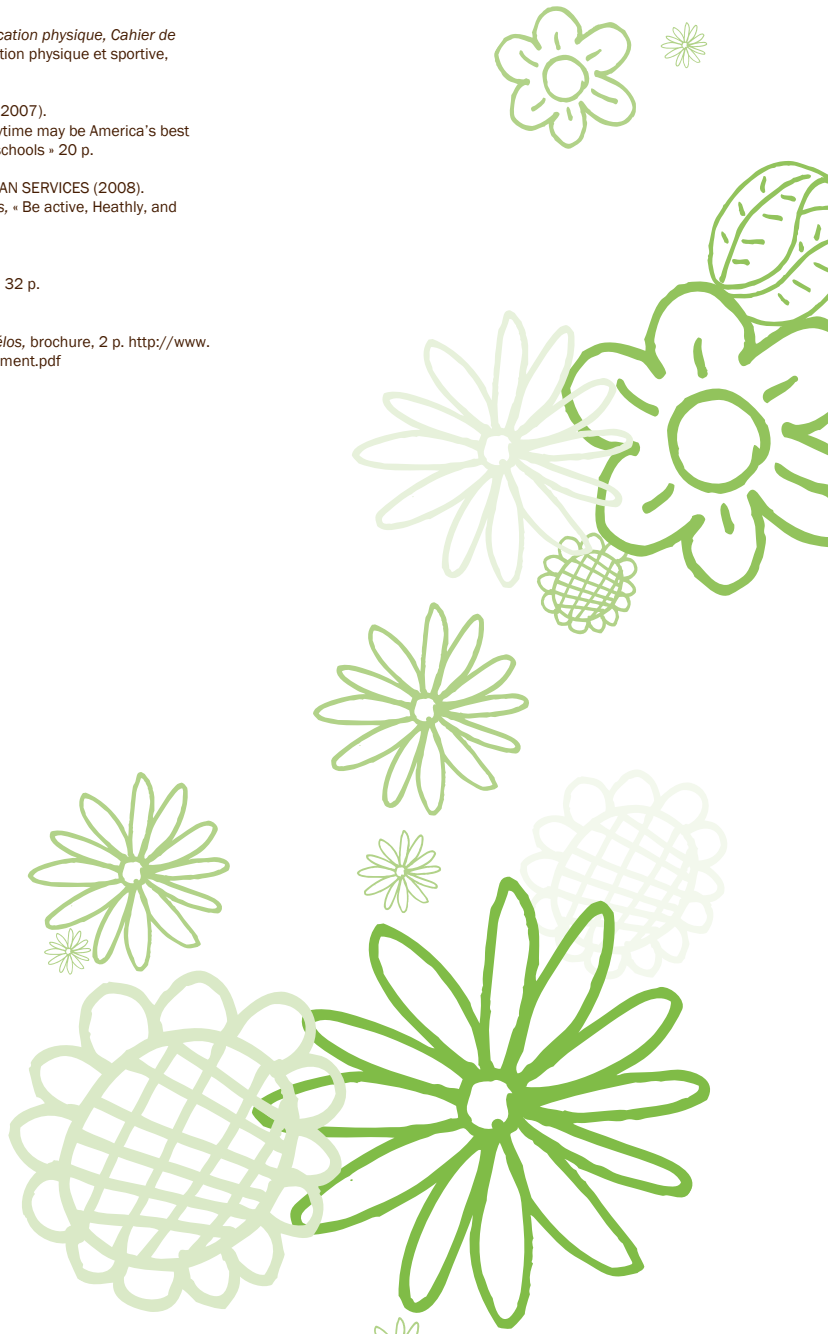
PAGE, B. et C.SPALLANZANI (2002).
Gestion de classe et intervention en éducation physique, Cahier de notes de cours, Québec, Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke, s. p.

ROBERT WOOD JOHNSON FOUNDATION (2007).
Recess Rules « Why the undervalued playtime may be America's best investment for healthy kids and healthy schools » 20 p.

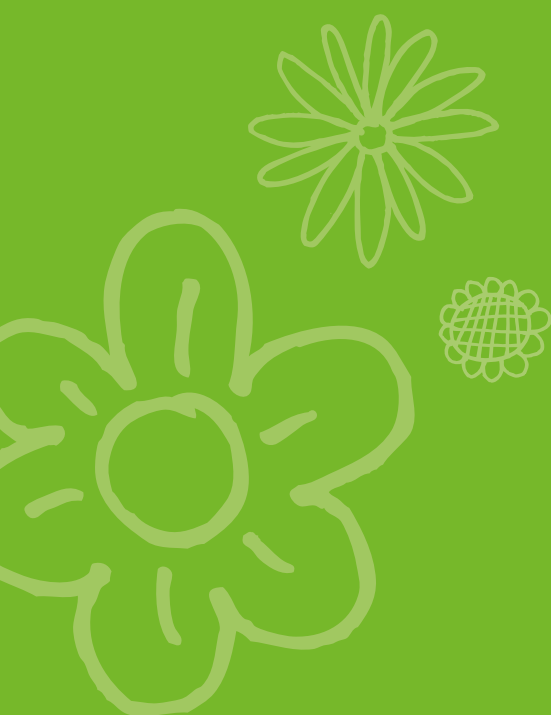
U.S. DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (2008).
Physical Activity Guidelines for Americans, « Be active, Healthy, and Happy! » 63 p.

VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION (2008)
Mon école à pied, à vélo! Mode d'emploi, 32 p.

VÉLO QUÉBEC
Mode d'emploi | Stationnements pour vélos, brochure, 2 p. http://www.velo.qc.ca/documents/OVB08_stationnement.pdf







17-289-02W

